



Département du Rhône

Commune
de

DUERNE

**Plan Communal de
Sauvegarde
- P.C.S. -**

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE	Fiches SOMMAIRE
----------------------------------	--	---------------------------------

Préambule

CADRE JURIDIQUE	page 5
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	page 6
ARRETE MUNICIPAL	page 7
MISES A JOUR	page 8

DOSSIER 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE et ANALYSE DU RISQUE

<u>Chapitre 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE,</u> Capacités des lieux d'accueil	pages 10 à 13
---	----------------------

- Contexte général
- Population permanente
- Manifestations et évènements
- Capacités des lieux d'accueil

<u>Chapitre 2 : LES RISQUES</u>	pages 14 à 20
--	----------------------

- Identification des risques.
- Cartographie de la Commune

DOSSIER 2 : ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

<u>Chapitre 1 : DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</u>	pages 22 à 28
---	----------------------

- Poste de Commandement. Schéma d'alerte des responsables
- Schéma des alertes par niveaux
- Alerte de la population : zones d'alerte
- Alerte de la population : organisation des circuits
- Information de la population pendant la crise
- Accueil. Hébergement. Evacuation

<u>Chapitre 2 : STRATEGIE COMMUNALE DE CRISE</u>	pages 29 à 37
---	----------------------

- Tout évènement naturel ou météorologique
- Evènement météorologique
- Incendies de forêt
- Risques d'inondation
- Séismes
- Mouvements de terrains, Retrait-Gonflement d'argile- coulée de boue
- Pollution ou rupture du réseau d'eau potable
- Accidents routiers
- Risques chimiques

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE (suite)	Fiches SOMMAIRE
-------------------------	---	-------------------------------

DOSSIER 3 : MOYENS ET RESSOURCES

Chapitre 1 : RESSOURCES HUMAINES pages 39 et 40

- Médecins, infirmières, assistances diverses
- Pompiers. Agriculteurs. Entreprises

Chapitre 2 : MOYENS MATERIELS pages 41 à 44

- Véhicules et matériels
- Accueil et hébergement
- Transports collectif
- Alimentation : eau et nourriture

DOSSIER 4 : ANNUAIRE DE CRISE

- **Autorités et Conseil Municipal** page 46
- **Personnel communal administratif** page 47
- **Gestionnaires des réseaux et opérateurs de services publics** page 47
- **Hébergement : Ecole et lieux publics** page 48
- **Accueil et hébergements riviés** page 49
- **Accueil et hébergements extra-communaux** page 50
- **Alimentation : eau et nourriture** page 51
- **Entreprises industrielles Agriculteurs Artisans** page 52

ANNEXES : à utiliser le jour de l'évènement

ANNEXES	page 53
Arrêté municipal de réquisition	page 54
Fiches actions :	
• Maire	page 55
• Coordonnateur des actions communales	page 56
• Secrétariats	page 57
• Responsable « logistique »	page 58
• Responsable « lieux publics et population »	page 59
• Responsable « agriculture – industrie – artisanat »	page 60
• Responsable « relations publiques »	page 61
 Questionnaire « tout établissement concerné par l'évènement. Ecoles, Garderie,...	 page 62
 Recensement des « populations à risque » (mobilité réduite, handicapés, malades, etc.)	 page 63
Recensement des personnes prises en charge lors de l'évènement	page 64
 « Minutes » des secrétariats	 page 65

Préambule

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Préambule
	CADRE JURIDIQUE	
		Cadre juridique

- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212 : « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* ».

-Code de sécurité intérieure article L731-3 : « *Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles [L. 741-1](#) à [L. 741-5](#).*

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et, pour Paris, par le préfet de police.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. ».

- Code de Sécurité intérieure art. L742-1 : « *La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions de l'article [L. 132-1](#) du présent code et des [articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales](#), sauf application des dispositions prévues par les articles [L. 742-2](#) à [L. 742-7](#). ».*

- Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40 : « *Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».*

- **Code l'Environnement Art R125-9 à R125-14 relatif au droit à l'information du citoyen.**
- (*)
- **Plan départemental ORSEC**
- **Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune.**

(*)Un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) fera l'objet d'une publication par la Commune. Ce document a pour but de faire prendre conscience au citoyen des risques majeurs auxquels il peut être exposé dans la commune de Duerne (risques majeurs ou technologiques).

- Risque d'inondation,
- Risque sismique,
- Risque de tempête,
- Risque de coulées de boue, glissement de terrain, retrait/ gonflement d'argile

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Préambule
	MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	Déclenchement du Plan

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.**
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le Poste de Commandement Communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir page).

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Préambule
	ARRÊTE MUNICIPAL	Arrêté Municipal

N°



Le Maire de la Commune de DUERNE

VUS

- Le Code de la Sécurité intérieure et son article L731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,
- La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
- Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du maire,

CONSIDERANT

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que :
 - Risque d'inondation,
 - Risque sismique
 - Risque de tempête
 - Risque de coulées de boue, glissement de terrain, retrait / gonflement d'argile
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de DUERNE est établi à compter de ce jour et approuvé. Il définit l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement dans la Commune.

Article 2 : M. le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Rhône.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde (en version simplifiée) est consultable à la Mairie.

Article 5 : Les copies du présent arrêté ainsi que du PCS seront transmises à:

- Monsieur le Préfet du Rhône,
- Monsieur le Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles du Rhône,
 - Monsieur le Directeur Départemental et Métropolitain des Services d'Incendie et de Secours du Rhône,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Rhône,
- Monsieur le Directeur Départemental du Territoire.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à DUERNE, le

Le Maire, Benoît VERNAISON

Commune de DUERNE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Préambule
	MISES A JOUR	Mises à jour

Assurer la mise à jour du P.C.S. en complétant le tableau ci-après.

Informez de toutes modifications les destinataires de ce plan :

- Préfet
- Sous-préfet
- Service Interministériel de Défense et de Protection civile de la préfecture
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie ou Police
- Direction Départementale du Territoire.

Pages modifiées & Références des Fiches	Modifications apportées	Dates de réalisation

DOSSIER 1

*** * ***

Chapitre 1

Informations générales sur la Commune Capacité des lieux d'accueil

*** * ***

Chapitre 2

Identification des risques Cartographie

*** * ***

Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	Dossier 1 Chapitre 1
	CONTEXTE GÉNÉRAL	Page 1/4

GEOGRAPHIE

- Superficie totale : 1141 ha
-
- Fait partie de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui compte 35000 habitants environ sur une superficie de 396,90 km².
- Est bordée par les communes de Saint-Genis-l'Argentière, Montromant au nord, Saint-Martin-en-Haut à l'est et au sud-est, La-Chapelle-sur-Coise au sud-ouest et Aveize à l'ouest.
- Est traversée par les cours d'eau **affluents de la Coise**:
 - le ruisseau du Coiset au sud
 - le Ruisseau du Pêcher et du Potensinet à l'Est
- Et les cours d'eau **affluents de la Brévenne** :
 - les ruisseaux de la Grande Goutte, de Pagnon et du Bois Rizon au Nord donnant naissance au Rossand
 - le ruisseau d'Orjolle à l'Ouest
- Superficie des zones boisées : environ 6750 ha
- Altitude maximale : 933 mètres
- Altitude minimale : 300 mètres

Traversée par :

TRANSPORTS

- La RD 489 d'Est en Ouest qui la relie à Ste Foy l'Argentière et à Vaugneray
- La RD 34 qui la relie à Chazelles sur Lyon et à St Martin en Haut et Aveize.
- La RD 60 qui la relie à La Chapelle sur Coise.

ENERGIE ELECTRICITE, GAZ

Aucune ligne électrique HT ou MT et aucune canalisation gaz ne traverse la commune.

Commune de DUERNE	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION	Dossier 1 Chapitre 1
	POPULATION PERMANENTE	Page 2/4

➤ **Nombre d'habitants permanents :**

829 habitants au 01/01/2020

➤ **Répartition de la population sur le territoire de la commune :**

- le centre du village : 500 habitants environ
- Hameaux et lieux-dits : 330 habitants environ

➤ **Populations identifiées « à risques »**

Enfants :

Nombre total d'enfants: 150 environ, dont :

- crèche : 10
- environ **30** enfants chez une dizaine d'assistantes maternelles
 - école maternelle : 35 élèves (2 classes)
- école élémentaire : **58** élèves (2 classes)
 - en garderie : environ **20** enfants compris dans les 93 élèves cités ci-dessus
- collèges, lycées et universités : aucun

Personnes âgées :

Pas de famille d'accueil connue au 01/01/2021.

81 personnes de 70 ans et plus dont 27 personnes vivent seules, sont mobiles mais 8 sans moyen de locomotion.

Handicapés - Personnes âgées dépendantes -Personnes à mobilité réduite.

Il n'y pas de maison de retraite dans la commune,

Environ **7** personnes ont des difficultés de mobilité (chiffre au 01/01/2021) ; 1 se déplacent en fauteuil roulant.

Une mise à jour de ces données sera effectuée régulièrement (au moins une fois par an). Ces listes sont disponibles dans le bureau de M. le Maire et sont accessibles facilement par les personnes désignées.

Commune de DUERNE	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION MANIFESTATIONS et EVENEMENTS DIVERS	Dossier 1 Chapitre 1
		Page 3/4

Il s'agit des évènements et manifestations se déroulant dans la Commune de DUERNE à date régulière et rassemblant un nombre significatif de personnes.

Type d'évènement	Lieu de l'évènement	Date/ période	Affluence approx en nb de personnes	Organisateur	Coordonnées des organisateurs
Fête des Ecoles	Ecole	Juin	250	APED, OGEC	06 76 64 86 67 06 26 11 63 98
Concert	Salle des Fêtes	Avril / Septembre	300	Comité d'Animation Duernois	06 66 07 08 20
Vogue	Esplanade	Juillet	250	Maison des Jeunes	06 18 23 54 75 03 34 43 66 98
Randonnée des Chevreuils	Village	Octobre	1 500	Comité d'Animation Duernois	06 66 07 08 20
Repas CCAS	Salle des Fêtes	Décembre	100	CCAS Mairie	06 60 21 13 06

Commune de DUERNE	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS et PRIVES CAPACITES des LIEUX D'ACCUEIL	Dossier 1 Chapitre 1
		Page 4/4

1-LIEUX PUBLICS.

Salle des Fêtes : 250 places assises, 299 debout
Salle Marius Déal : 49 places assises, 79 debout

Ecole des Courtines

4 salles de 25 places
1 salle de repos de 20 couchettes
1 salle de 15 places
1 salle de 20 places

Eglise 250 places assises

2- LIEUX PRIVES.

HOTELS, RESTAURANTS, GITES, CHAMBRES D'HÔTES

Restaurant

Le Plaisir des Gourmands: 60 places

Chambres d'hôtes/gîtes

Centre d'accueil :
2 salles de 70 places chacune et
70 lits en chambres de 2 à 7 lits

ENTREPRISES INDUSTRIELLES – EXPLOITATIONS AGRICOLES ARTISANS

Aucune capacité d'accueil

Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	Dossier 1 Chapitre 2
	IDENTIFICATION des RISQUES	Page 1/7

Les risques mentionnés par la Préfecture du Rhône dans le DDRM (Dossier Départemental Des Risques Majeurs), accessible sur Internet par le lien suivant :

<http://www.rhone.gouv.fr/web/734-ddrm-complet-en-pdf.php?action=search,>
<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-inondations-PPRi/PPRi-Brevenne-Turdine>

- Inondations: le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations PPRNi Brévenne-Turdine a été approuvé et fait l'objet d'un arrêté le 22/05/2012.
- Tempête
- Risque sismique
- Mouvements de terrains avec coulée de boues, retrait et gonflement d'argile, glissement de terrains
- Transports routiers

Le PCS de la Commune de Duerne prend aussi en considération d'autres risques.

L'ensemble des risques pris en compte dans le PCS se décompose de la façon suivante:

RISQUES NATURELS :

- Précipitations abondantes : pluie ou neige,
- Inondations,
- Rupture ou pollution du réseau d'alimentation en eau,
- Incendies de forêt,
- Tempête,
- Risque sismique,
- Coulées de boue, glissement de terrain, retrait /gonflement d'argile

Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE	Dossier 1 Chapitre 2
	IDENTIFICATION des RISQUES	Page 2/7

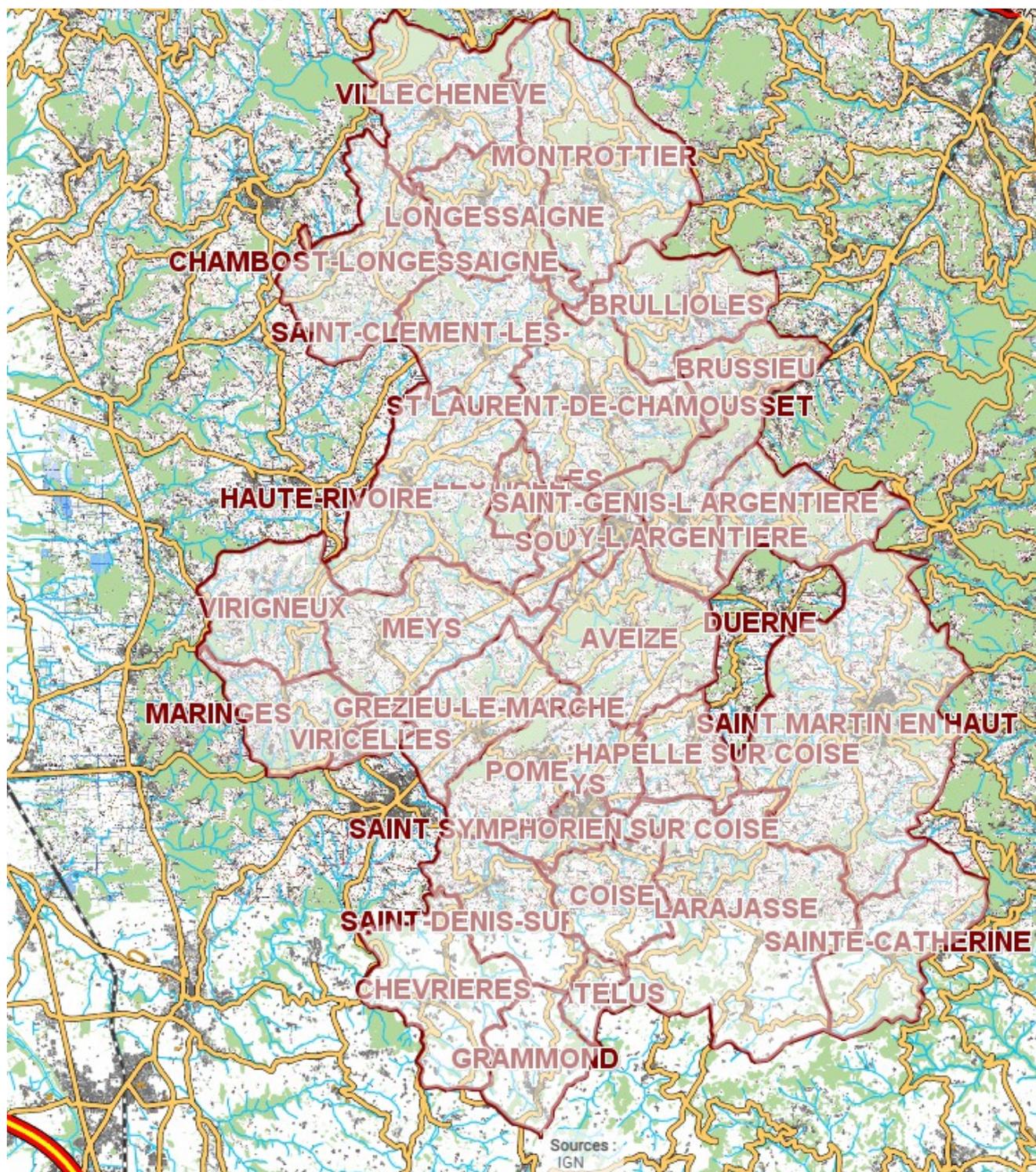
RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- Transport routiers
- Accident routier grave
 - de transport en commun ou de marchandises
 - avec matières dangereuses : toutes voies de communication.....
- Accidents industriels

La commune ne possède pas d'ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

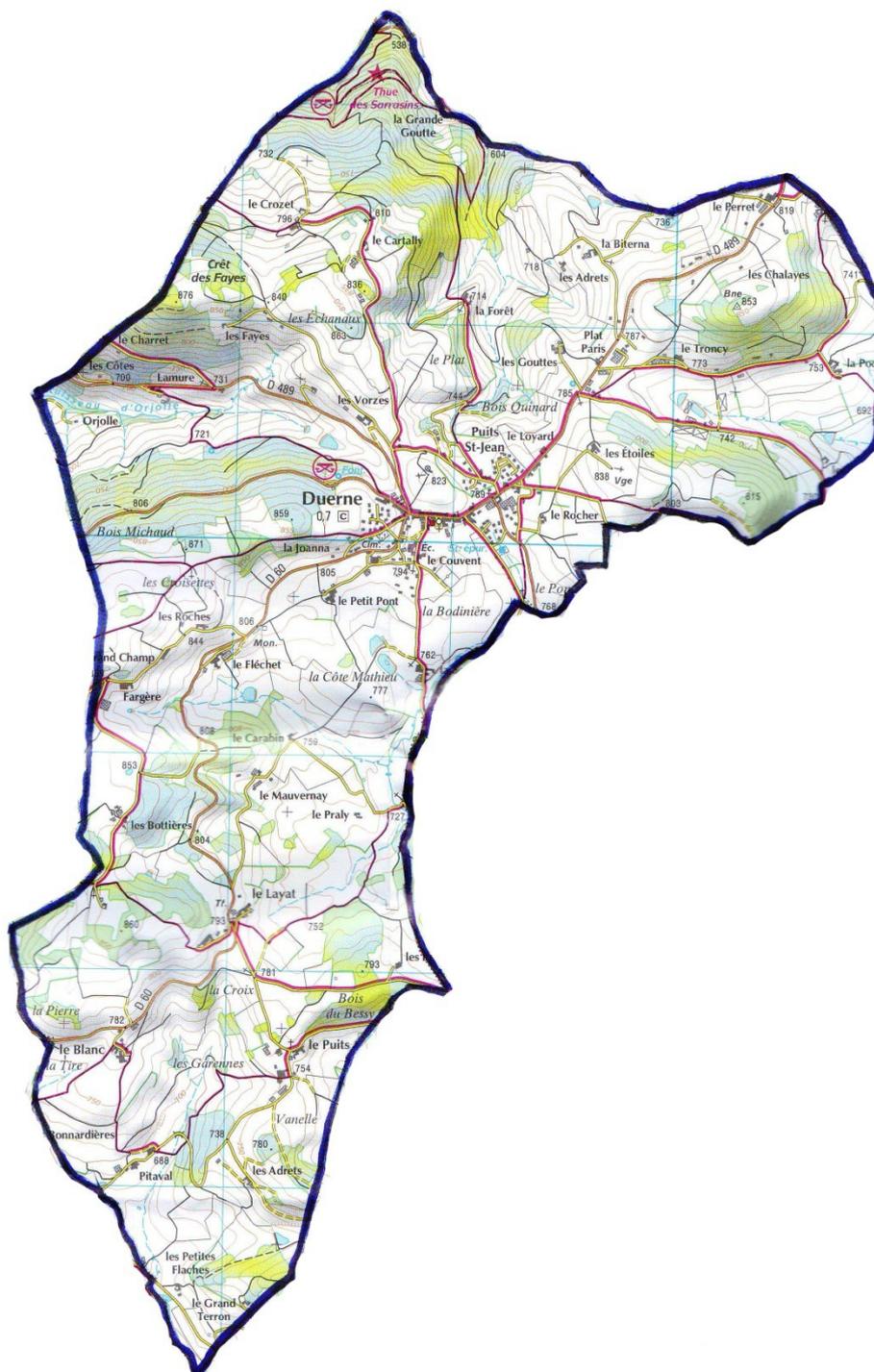
Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE DUERNE et sa Communauté de Communes	Dossier 1 Chapitre 2
		Page 3/7

Territoire de la CCMDL



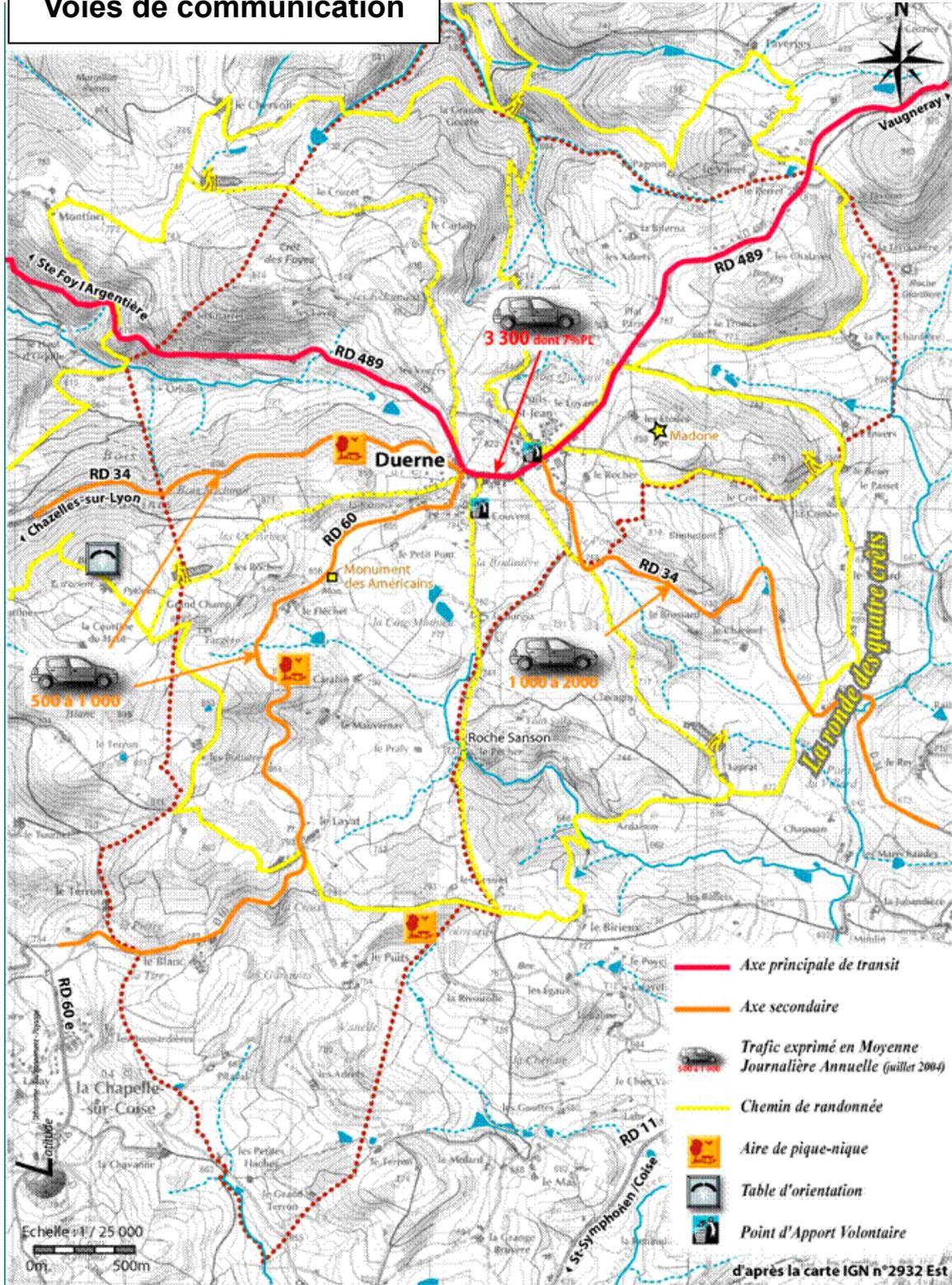
Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE DUERNE	Dossier 1 Chapitre 2
		Page 4/7

Extrait carte IGN 2933 ET



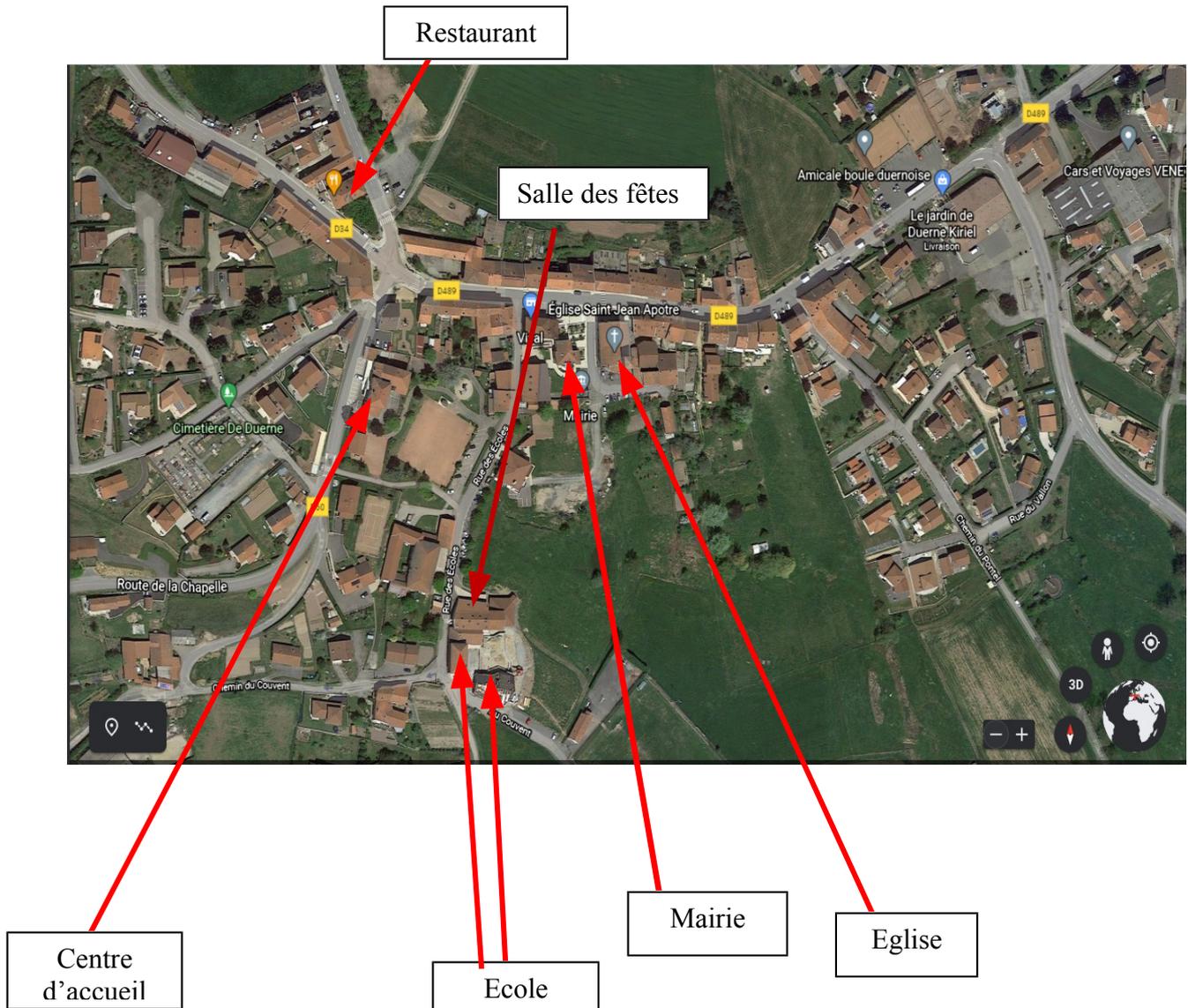
Voies de communication

PLU



Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE Centre de Duerne	Dossier 1 Chapitre 2
		Page 6/7

Origine Google Map



Commune de DUERNE	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE des RISQUES : Inondations - PPRNi	Dossier 1 Chapitre 2
		Page 7/7

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-inondations-PPRi/PPRi-Brevenne-Turdine>

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Brévenne et de la Turdine a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 mai 2012.

Arrêté préfectoral du 22 mai 2012 - format : PDF :

http://www.rhone.gouv.fr/content/download/8116/44844/file/1-BT_Arrete_approbation_cle648cd5.pdf

Il concerne 47 communes : Sain Bel, L'Arbresle, Eveux, Nuelles, Fleurieux sur l'Arbresle, Meys, Grézieu le Marché, Aveize, Souzy, St Foy l'Argentière, St Genis l'Argentière, Brussieu, St Laurent de Chamousset, Courzieu, Bessenay, Chevinay, Savigny, Châtillon d'Azergues, Lozanne, Joux, St Marcel l'Eclairé, Tarare, St Loup, Pontcharra sur Turdine, St Forgeux, St Romain de Popey, Bully, Sarcey, Bibost, St Pierre La Palud, Sourcieux les Mines, Lentilly, Ancy, Brullioles, Montrottier, St Julien sur Bibost, Haute Rivoire, Les Halles, **Duerne**, Montromant, Les Olmes, Villechenève, Affoux, Les Sauvages, Valsonne, St Clément sur Valsonne et St Germain sur l'Arbresle.

La commune de Duerne est comprise dans le périmètre du PPRNi Brévenne-Turdine Elle n'est pas soumise à des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau. Elle est uniquement concernée par les mesures de maîtrise de ruissellement des eaux pluviales. En conséquence, les cartes d'aléas et d'enjeux n'ont pas été réalisées.

DOSSIER 2

*** * ***

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

*** * ***

Chapitre 1 **DISPOSITIF COMMUNAL de CRISE**

*** * ***

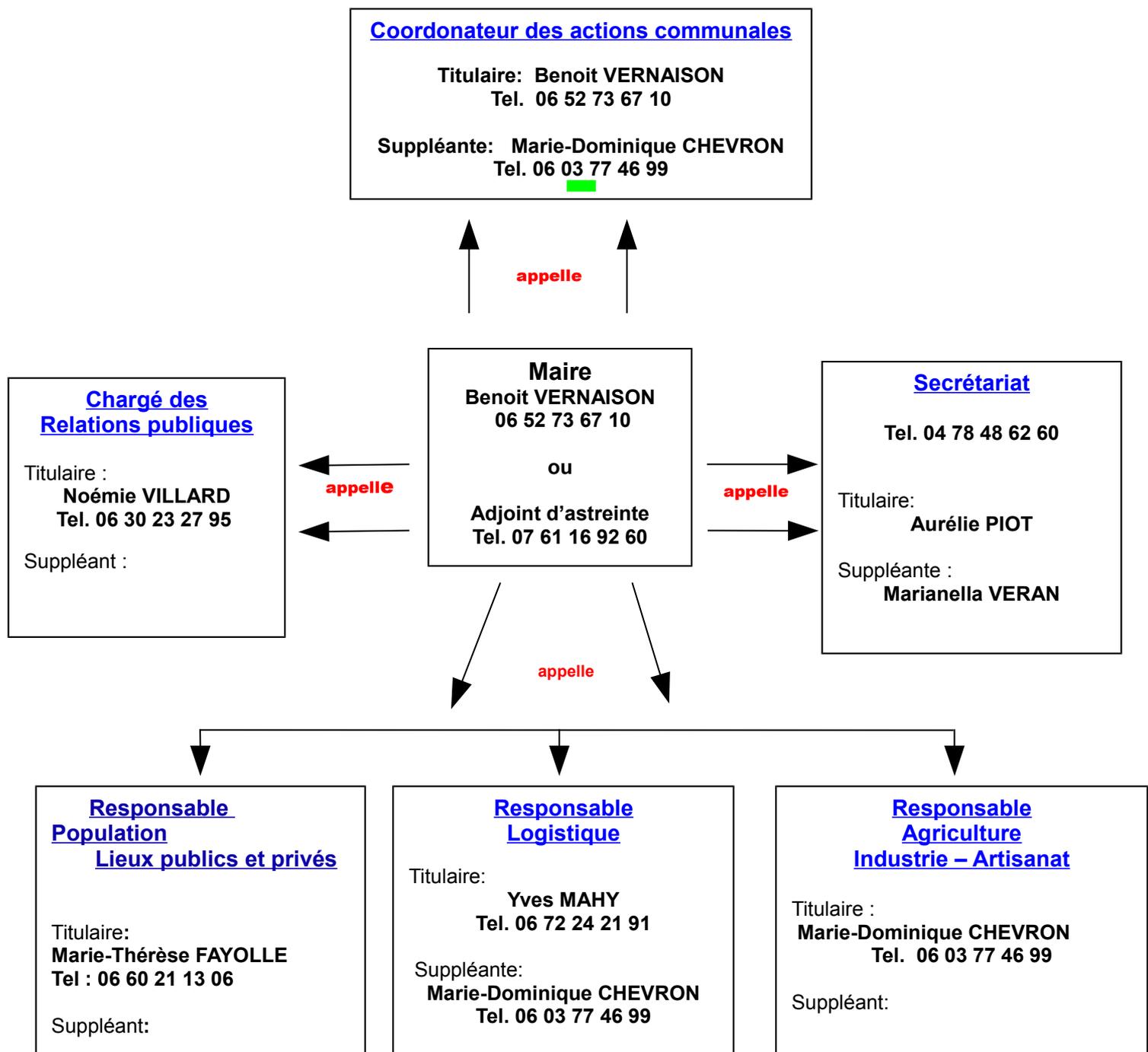
Chapitre 2 **STRATEGIE COMMUNALE de CRISE**

*** * ***

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT et SCHEMA D'ALERTE	Dossier 2 Chapitre 1
		schéma alerte 1/7

Localisation du PCC : MAIRIE, SALLE du CONSEIL

N° téléphone 04 78 48 62 60 N° télécopie 04 78 48 57 81
mairie.duerne@cc-mdl.fr



Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Dossier 2 Chapitre 1
	SCHEMA des ALERTES par niveaux	schéma alerte 2/7

Niveau 1 : mise en veille et en astreinte

Le Maire et l'adjoint disponible

- Mettent en action une veille information (radio, télé, autres,....)
- Mettent en astreinte un secrétariat
- Avertissent les agents techniques avec mise en astreinte
- Avertissent les responsables concernés (*actions ou équipes*)
- Vérifient la disponibilité des moyens matériels éventuellement nécessaires
- Vérifient les contacts des ressources humaines éventuellement nécessaires
- Alertent les Services Médicaux de la commune
(*Mobilité réduite et personnes âgées*)
- Informent la population
- Alertent les autorités et services compétents
(*Pompiers, Préfet, Gendarmerie*)

Niveau 2 : Mise en action immédiate

- Mise en action du PCC
- Détermination de la stratégie d'intervention
- Activation des équipes, des responsables, des moyens humains et matériels
- Mise en action du(es) circuit(s) alerte suivant les zones concernées
- Mise en action de la logistique
- Mise en action des services médicaux
- Alerte des communes limitrophes (*information ou complément logistique*)
- Alerte des autorités et des moyens extérieurs à la commune

Niveau 3 : ALERTE GENERALE et IMMEDIATE

- MISE EN ACTION DE TOUS LES MOYENS
- ALERTE de toutes les zones 1 à 5 en voiture
- ALERTE des COMMUNES VOISINES le cas échéant
- ALERTE des AUTORITES et des MOYENS EXTERIEURS

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ALERTE DE LA POPULATION ORGANISATION DES ZONES D'ALERTE.	Dossier 2 Chapitre 1
		schéma alerte 3/7

Matériels et Moyens à utiliser :

Voitures particulières

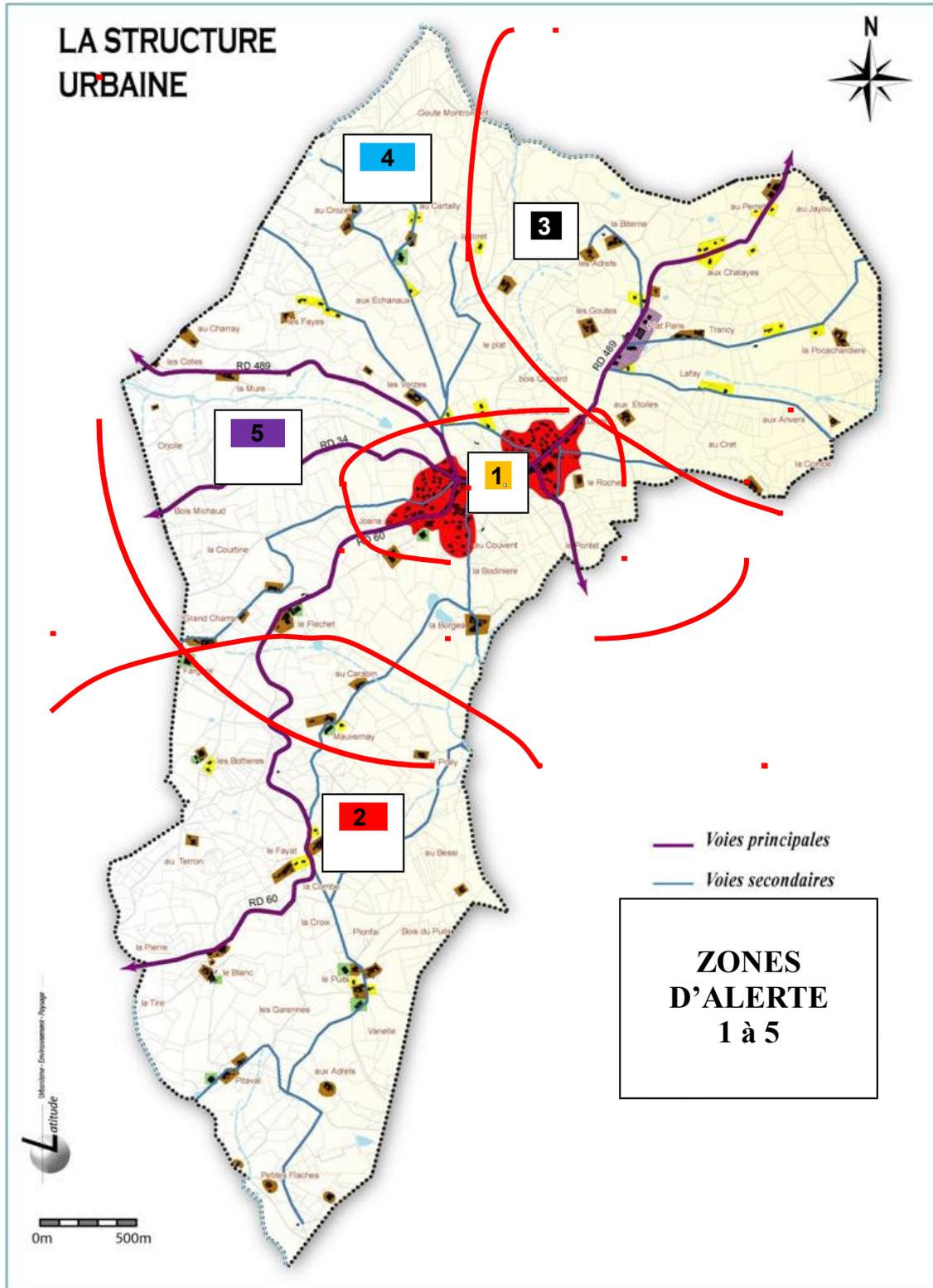
Zones d'alerte et Equipes :

Les numéros ci-dessous correspondent aux zones définies pour la distribution des bulletins municipaux.

Chaque équipe est constituée de 2 personnes minimum, qui organiseront leur tournée d'alerte en fonction des conditions du moment, l'essentiel étant que TOUTES les habitations soient contactées.

N° Zones	Lieux-dits, Quartiers	MM. Mmes
1	Bourg	Yves MAHY 06 72 24 21 91
2	Mauvernay - Pitaval	Benoit VERNAISON 06 52 73 67 10
3	Plat Paris- Perret	Marie-Thérèse FAYOLLE 06 60 21 13 06
4	Loyard – Bas Village - Crozet	Cédric FONT 06 32 42 84 68
5	Joanna – Terron – Flechet	Noémie VILLARD 06 30 23 27 95

Le découpage du territoire de la commune en 5 zones se fait selon la carte ci-dessous en fonction des listes de diffusion du bulletin municipal et qui permet de couvrir la totalité des habitations



Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE INFORMATION de la POPULATION PENDANT la CRISE	Dossier 2 Chapitre 1
		schéma alerte 5/7

Lieux où la commune met à disposition de l'information sur l'évènement :

Mairie

Numéros prioritaires et à appeler dans l'ordre:

- Mairie :

N° téléphone 04 78 48 62 60

N° télécopie 04 78 48 57 81

Courriel: mairie.duerne@cc-mdl.fr

- Autres numéros

Personnel communal:

Service technique : M. Lionel RIVAT - Tél. 07 61 16 92 65 Professionnel
06 29 40 34 72 Personnel
M. Eric BERNE - Tél. 07 61 16 92 65 Professionnel
07 84 17 61 36 Personnel

Elu délégué :

M. Yves MAHY - Tel. 06 72 24 21 91

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ACCUEIL - HEBERGEMENT EVACUATION	Dossier 2 Chapitre 1
		schéma alerte 6/7

Point de rassemblement : Salle des Fêtes

1 SALLE des FETES

- Accueil des personnes
- Eventuellement : Tri des blessés et premiers soins
- Hébergement

2- HEBERGEMENT PUBLICS :

- Salle Marius Déal 100 personnes (50 places assises)
- Centre d'accueil
 - Salle 1 70 personnes (places assises)
 - Salle 2 70 personnes (places assises)
- Ecole
 - 4 salles de 25 personnes
 - 1 salle de repos de 18 couchettes

3- HEBERGEMENTS DANS DES LIEUX PRIVES

- Hôtels, Restaurants, Gîtes : pas de lits disponibles

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Dossier 2 Chapitre 1
	ACCUEIL - HEBERGEMENT EVACUATION	schéma alerte 7/7

4 - Mode de transport collectif disponible entre point de rassemblement et centres d'accueil et/ou d'hébergement :

Voitures personnelles

5 - Personnes affectées aux centres d'accueil et/ou d'hébergement :

- Responsable Logistique
- Responsable Population avec Coordination du corps médical

6- Ravitaillement des personnes hébergées:

- Responsable Logistique
- Liste des commerces les plus proches : Fourniture d'eau en **PRIORITE**

7 - Obtention de lits, couvertures et tentes si nécessaire :

- Couchettes enfants disponibles à l'école: en nombre limité, une quinzaine environ
- Protection Civile.

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE TOUT EVENEMENT NATUREL OU METEOROLOGIQUE	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 1/9

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles ;
- lampe de poche
 - bougies, allumettes, briquet
 - eau potable ;
 - papiers personnels ;
 - médicaments urgents ;
 - couvertures ; vêtements de rechange ;
 - matériel de confinement.

S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

PENDANT

Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

- S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par Radio France et
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**
- Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital.

APRES

- **-S'informer** : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- **Inform**er les autorités de tout danger observé.
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- **Se mettre** à la disposition des secours.
- **Évaluer** :
 - les dégâts ;
 - les point dangereux et s'en éloigner

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE EVENEMENTS METEOROLOGIQUES	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 2/9

Niveau 1 : Dès l'information ou une pré-alerte

Niveau 2 : En cas de menace confirmée ou d'aggravation locale

Niveau 3 : En cas d'évènement violent

Météo France édite 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 une carte de « vigilance météorologique » qui attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté avec une échelle de 4 couleurs:

(Vert) Pas de vigilance particulière

(Jaune) Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

(Orange) Etre très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

(Rouge) Vigilance absolue: phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

Dans le cas d'une évacuation décidée par les autorités, la population en sera avertie par la radio.

Ecouter éventuellement les radios FM, entre autres:

France-Inter : 100.1

France-Info,..

Et l'application mobile :

Panneau Pocket

Données spécifiques :

- Ruissellement : toute la commune est concernée
- Glissement de terrain et retrait gonflement d'argile : toute la commune est concernée

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE INCENDIES de FORET	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 3/9

Niveau 2 : immédiat pour la zone concernée.

Données spécifiques :

- Vérifier la présence ou non de personnes à évacuer
- Prévenir les communes limitrophes en fonction de la direction et de l'intensité du vent
- Vérifier le libre accès par les routes de zones à évacuer

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE RISQUES D'INONDATIONS	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 4/9

AVANT S'organiser et anticiper :

S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté
Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants;
Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;
Aarrer les cuves, etc. ;
Repérer les stationnements hors zone inondable ;
Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
...et de façon plus spécifique :
Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

Respecter les consignes ;
*Inform*er les autorités de tout danger ;
Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
....et de façon plus spécifique :
Aérer ;
Désinfecter à l'eau de javel ;
Chauffer dès que possible ;
Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE SEISMES	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 5/9

L'alerte est donnée par le séisme lui-même

La Commune de Saint-Duerne est classée en zone de sismicité 2 : cela correspond à un niveau faible sur une échelle de 1 à 5.

Niveau 2 : immédiat pour l'ensemble de la commune.

Données spécifiques :

Utilisation du Circuit «alerte générale» dans toutes les zones pour déterminer :

- les dégâts éventuels et les risques secondaires
- les interventions urgentes pour sauver des vies : personnes ensevelies, blessées
- mise en place des premiers soins
- les besoins d'hébergements
- les moyens matériels pour dégager les voies de communication ou d'accès
- la signalisation éventuelle des cas particuliers

Pendant la secousse

Si vous êtes à l'INTERIEUR :

Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'EXTERIEUR :

Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension.

Accroupissez vous et protégez-vous la tête.

Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser les personnes se situant à proximité d'un bâtiment.

Après la secousse

En cas de séisme de faible intensité :

- Rentrez chez vous avec précaution N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.

En cas de séisme important :

- Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Surtout n'utilisez pas les ascenseurs
- Eloignez-vous rapidement des bâtiments.
- Pensez à emporter les objets de première nécessité (par exemple une couverture en hiver)
- Coupez les réseaux (gaz, électricité) si vous en avez la possibilité.
- Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes ou les jours qui suivent un tremblement de terre.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE MOUVEMENTS DE TERRAIN COULEES DE BOUE - RETRAIT, GONFLEMENT d'ARGILE	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 6/9

L'alerte peut être donnée par le glissement de terrain lui-même

Niveau 2 : immédiat pour la zone concernée.

Des signes précurseurs peuvent apparaître:

- Fissures dans les murs,
- Poteaux, barrières penchées
- Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En cas d'accélération brutale du glissement de terrain :

- Fuir la zone dangereuse,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Se mettre à disposition des secours

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE	Dossier 2 Chapitre 2
	POLLUTION ou RUPTURE du RESEAU d'EAU POTABLE	fiche intervention 7/9

Le risque est d'origine aussi bien technologique que naturelle ;

Niveau 2 : immédiat pour l'ensemble de la commune.

Alerte générale de toutes les zones de la commune

En cas de La distribution de l'eau est assurée par SUEZ qui organise une astreinte 24h/24, 365 jours par an.

Contact: SUEZ

Permanence téléphonique 24h/24 et 365j/an :

Numéro d'urgence: **09 77 40 11 31**

Données spécifiques :

- Déclenchement de l'alerte de toute la population,
- Recherche des éventuels intoxiqués, surtout en cas de pollution incolore, inodore et sans saveur.
- Mise en place de la fourniture d'eau en bouteille avec la Lyonnaise des Eaux
 - Lieu et heure de distribution à diffuser
 - Prévoir un local pour entreposer et faciliter la distribution d'eau

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE	Dossier 2 Chapitre 2
	ACCIDENTS ROUTIERS	fiche intervention 8/9

Niveau 2 : immédiat pour la zone concernée de la commune.

Accident important : (véhicules nombreux, accident important, nombreuses victimes etc.)

Données spécifiques :

- Prévenir secours et autorités compétentes
- Connaître de façon précise la nature des produits transportés (signalisation par plaque sur camion en cas de transport de produits dangereux)
- Mettre en place une première signalisation par la commune qui sera rapidement relayée par les services compétents
- Identifier les besoins en accueil et hébergement
- Réquisitionner les moyens matériels nécessaires dans la première heure

- >>> En cas de produit dangereux, gazeux notamment :
Action COMPLEMENTAIRE : ACCIDENT CHIMIQUE-
voir page suivante

Commune de DUERNE	STRATEGIE D'INTERVENTION COMMUNALE RISQUES CHIMIQUES	Dossier 2 Chapitre 2
		fiche intervention 9/9

**Immédiateté de l'évènement
Totalité de la population concernée**

**Quelque soit la nature du risque
l'information capitale est la direction du vent**

Niveau 3 : immédiat pour l'ensemble de la commune.

- Prévenir toute la population par le circuit d'alerte
- Connaître de façon précise la nature des produits transportés (signalisation par plaque sur camion en cas de transport de produits dangereux)
- Rappel des précautions de base à prendre dans chaque logement
- Annoncer les consignes données par les autorités

ACCIDENT CHIMIQUE

Identifier le produit chimique transporté par les symboles figurant sur les plaques signalétiques des réservoirs : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les camions ou les citernes permettent d'identifier le ou les risques (plaques orange ou rouge)

Prévenir les communes limitrophes en fonction du vent

Recenser les éventuels intoxiqués

Recenser les besoins éventuels d'évacuation et d'hébergement

- Signaler la nature du sinistre: feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...
- Recenser les éventuels intoxiqués
- Recenser les besoins éventuels d'évacuation et d'hébergement
- Eviter de fumer et d'utiliser le téléphone portable à proximité du lieu de l'accident,

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.

DOSSIER 3

* * *

Chapitre 1

RESSOURCES HUMAINES

* * *

Chapitre 2

MOYENS MATERIELS DISPONIBLES

* * *

Commune de DUERNE	RESSOURCES HUMAINES	Dossier 3 chapitre1
	MEDECINS – INFIRMIERES POMPIERS SECOURISTE et ASSISTANCES	Ressources humaines 1/2

Liste des médecins: extraite des pages jaunes (internet)

SPECIALITES	NOMS	Numéros de téléphone	Remarques
MEDECINS	Cabinet Médical des docteurs Stéphanie AVOGADRO LEROY Salomé DEMOLIERE, Sabrina LAFFAY, Marianne CROS Laura HIRSCH Julien VIBERT.	04 78 19 14 72	St Martin en Haut
	Sabine <i>BERAUD-PIBOLLAUD</i>	04 78 48 55 81	St Martin en Haut
	Dorian ZUSSY	04 78 48 48 09	St Symphorien sur Coise
	David PIRES Bruno JEANNIN	04 78 48 40 14	St Symphorien sur Coise
	CALVOSA et LARUE	04 74 26 21 40	Ste Foy l'Argentière
	Nicolas TOURNIER Arnaud MORELLON	04 74 70 03 56	Ste Foy l'Argentière
INFIRMIERES			
Cabinets d'infirmières	Local médical Communal	04 78 19 11 47	Duerne
AIDES- SOIGNANTES			
SAGE- FEMMES			
POMPIERS	SDIS	18 ou 112	
SECOURISTES			
PHARMACIES	Pharmacie DERUAZ	04 78 48 60 26	<u>St Martin en Haut</u>
	Pharmacie du Marché	04 78 48 40 07	<u>St Symphorien sur Coise</u>
	Pharmacie de l'Orzon	04 78 48 44 01	<u>St Symphorien sur Coise</u>

Commune de DUERNE	RESSOURCES HUMAINES	Dossier 3 Chapitre 1
	POMPIERS ENTREPRISES – AGRICULTEURS	ressources humaines 2/2

AGRICULTEURS	NOMS	Numéros de téléphone	Matériel	Matériel autre
Ferme BAZIN	Gaec BAZIN Jean- Louis	06 51 39 51 61	Tracteur + remorque	
GAEC du Puits	PONCET Frères	06 29 51 18 31	Tracteur + remorque	
GAEC Vis à vis	VERNAY Philippe	06 72 56 00 25	Tracteur + remorque	
GAEC PONCET	PONCET Jean-Marc	06 13 55 28 29	Tracteur + remorque	
EARL du Menhir	BLANC Franck	06 58 64 28 29	Tracteur + remorque	
GAEC des 2 Hélices	BARANGE Jérôme	06 78 89 57 99	Tracteur + remorque	
GAEC du Petit- Pont	FERLAY Sylvain	06 63 60 09 84	Tracteur + remorque	Groupe électrogène
Maraîchage	BONNARD François	06 28 38 30 35	Tracteur + remorque	
	GOUTAGNY Nicolas	06 61 80 34 01	Tracteur + remorque	Groupe électrogène
GAEC Crêt des Fées	Famille RIVOLLIER	05 23 84 13 31	Tracteur + remorque	
GAEC Charretier	Famille CHARRETIER	06 60 94 06 32	Tracteur + remorque	
Maraichage	FERLAY Sébastien	06 66 03 45 52	Tracteur + remorque	
	PUPIER Thierry	06 45 29 99 30	Tracteur + remorque	
GAEC	Famille RIVOIRE	06 72 53 31 55	Tracteur + remorque	
	GRANGE Roger	06 24 83 11 24	Tracteur + remorque	
Maraichage	THIZY Florian	06 47 93 13 21	Tracteur + remorque	
Maraichage Bio Le Jardin des Courtines	BARBIN Nicolas	06 82 75 47 82		

Commune de DUERNE	MOYENS MATERIELS	Dossier 3
	VEHICULES et MATERIELS DISPONIBLES	Chapitre 2 moyens matériels 1/4

Appartenant à la Commune

Type de véhicule Lieu de garage	Numéro d'immatriculation	Nombre places	Nom conducteur
Tracteur	679 VB 69	01	Lionel RIVAT 07 61 16 92 65 06 29 40 34 72
Camionnette	615 BLJ 69	01	Lionel RIVAT 07 61 16 92 65 06 29 40 34 72
Voiture	CW 477 GG	01	Lionel RIVAT 07 61 16 92 65 06 29 40 34 72

MATÉRIELS Appartenant à la Commune

Matériel de Signalisation	Quantité	Localisation
Groupe électrogène	Aucun	
Barrières	10 environ	Local technique (village)
Cônes de Lübeck	15 cônes	Local technique (village)

Commune de DUERNE	MOYENS MATERIELS	Dossier 3 Chapitre 2
	ACCUEIL et HÉBERGEMENT	moyens matériels 2/4

LOCAL	Contact Responsable + Clefs Téléphone	CARACTÉRISTIQUES restauration, couchage <i>spécificité éventuelle</i>
Salle des Fêtes	Mairie : 04 78 48 62 60	Accueil, tri des blessés et premiers soins, Hébergement
Salle Marius Déal	Mairie : 04 78 48 62 60	Hébergement
Centre d'accueil	04 78 19 10 45 06 49 99 94 28	Hébergement
Ecole	06 51 59 66 98	Hébergement
Eglise	Pas de téléphone	

Commune de DUERNE	MOYENS MATERIELS	Dossier 3 Chapitre 2
	TRANSPORT COLLECTIF	moyens matériels 3/4

TYPE DE VÉHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers....)
Cars	Transports VENET	

Commune de DUERNE	MOYENS MATERIELS ALIMENTATION -- EAU et NOURRITURE --	Dossier 3 Chapitre 2
		moyens matériels 4/4

FOURNISSEURS POTENTIELS	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers....)
Centres Commerciaux	CARREFOUR St Symphorien sur Coise	04 78 44 48 45
	INTERMARCHÉ SOUZY	04 74 26 24 24
	SPAR St Martin en Haut	04 87 37 19 26
	COLRUYT STE FOY L ARGENTIERE	04 78 40 73 45
Epicerie Alimentation Dépôt de pain	Epicerie DUERNE	04 78 48 52 74
	Boulangerie DUERNE	06 99 42 52 74
GAEC	Divers GAEC, selon liste dossier 3	Lait,...

DOSSIER 4

* * *

ANNUAIRE DE CRISE

* * *

L'ANNUAIRE DE CRISE
Répertorie l'ensemble des informations utiles
« Noms, numéros de téléphone »
« Etablissements, localisations, moyens disponibles »

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE	Dossier 4
	AUTORITES Préfecture et Sous-préfecture Conseil municipal	Annuaire 1/7

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture du Rhône	04 72 61 60 60		Permanence 24h/24: Demander le Sous-préfet de permanence
Sous-préfecture du Rhône	04 74 62 66 15		
Pompiers	18		
Gendarmerie de Saint Symphorien Sur Coise	04 78 48 40 20		
SAMU	15		
Police	17		
Tous les appels d'urgence	112		

CONSEIL MUNICIPAL

Nom	Prénom	Tél prof	Tél domicile	Tél portable	Fonctions
VERNAISON	Benoit			06 52 73 67 10	Maire
CHEVRON	Marie- Dominique			06 03 77 46 99	adjoint
VILLARD	Noémie			06 30 23 27 95	adjoint
FAYOLLE	Marie- Thérèse			06 60 21 13 06	adjoint
FONT	Cédric			06 32 42 84 68	adjoint
BALLAS	Isabelle			06 15 55 03 14	conseiller
BALMONT	Marie-Line			06 88 30 55 44	conseiller
BANSE	Romuald			06 67 91 16 42	conseiller
BARCET	Claudie			06 15 90 71 52	conseiller
CUNHA	Anthony			06 95 95 45 44	conseiller
GIAUFFRET	Laurent			06 16 28 20 25	conseiller
MAHY	Yves			06 72 24 21 91	conseiller
MASSON	Mariane			06 82 51 62 40	conseiller
PETRE	Maurice			07 81 99 52 93	conseiller

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE Personnel administratif et technique Gestionnaires réseaux Opérateurs Services Publics	Dossier 4
		Annuaire 2/7

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél bureau	Tél domicile	Tél portable	Fonctions
PIOT	Aurélie	04 78 48 62 60			Secrétaire de Mairie
VERAN	Marianella	04 78 48 62 60			Secrétaire de Mairie

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél personnel	Tél portable professionnel		Fonctions
RIVAT	Lionel	06 29 40 34 72	07 61 16 92 65		Agent Technique
BERNE	Eric	07 84 17 61 36	07 61 16 92 65		Agent Technique

GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

Réseaux	exploitant	adresse	Téléphone	Fax	Urgences
Eaux pluviales Eaux usées Assainissement	SUEZ				0810.544.544 0977 401 131
Réseau d'eau	SUEZ				0810.544.544 0977 401 131
Electricité	E.D.F-ERDF				Ligne spéciale élu : 0.811.010.212
Voirie départementale					0.800.869.869 Ligne spéciale élu: 04.37 90 32 36
Eclairage public	SYDER				

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE HEBERGEMENT ECOLES et LIEUX PUBLICS	Dossier 4
		Annuaire 3/7

ECOLES

Nom de l'établissement	Adresse	Capacité d'accueil	Responsable	Téléphone responsable
ECOLE GROUPE SCOLAIRE DES COURTINES				
ECOLE MATERNELLE		4 salles de 25 places + 1 salle de repos de 18 couchages	Ecole des Courtines Mme MADRID	06 51 59 66 98
ECOLE PRIMAIRE				
<p>Un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) est en cours de réalisation par la direction de l'Ecole ; celui-ci a pour but afin d'assurer la sécurité des personnes présentes (élèves, enseignants et personnels) dans l'école en cas de survenance d'un évènement météorologique ou technologique et de définir les mesures de sauvegarde à prendre en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.</p> <p style="text-align: center;">Heures de présence = périodes d'accueil, classe, cantine, garderie, ...</p>				
GARDERIES	Pas de garderie autre que celle se trouvant dans l'enceinte de l'école.			

LIEUX PUBLICS

Etablissement	contact	N° Téléphone ou NON	Fax	Observations Capacité
Salle des Fêtes	Mairie	04 78 48 62 60		
Salle Marius Déal	Mairie	04 78 48 62 60		
Centre d'accueil		04 78 19 10 45 06 49 99 94 28		
Eglise		NON		

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE ACCUEIL et HEBERGEMENTS PRIVES.	Dossier 4
		Annuaire 4/7

- FAMILLE D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES

Pas de famille d'accueil recensée au 01/01/2021

- Maison de retraite: il n'y pas de maison de retraite à Duerne.

Etablissement	Responsable	Fixe	Portable	Ouverture Capacité

- HOTELS, AUBERGES et GITES

Etablissement	Responsable	Téléphone fixe	Téléphone portable	Dates d'ouverture Capacité

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE ALERTE DES COMMUNES VOISINES ACCUEIL et HEBERGEMENTS EXTRA-COMMUNAUX	Dossier 4
		Annuaire 5/7

Commune	Responsable Téléphone	Etablissement Surface utilisation <i>spécificité éventuelle</i>
COMMUNAUTE de COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS	04 78 44 37 50	
AVEIZE	04 74 26 00 03	
MONTROMANT	04 74 26 13 89	
LA CHAPELLE SUR COISE	04 78 44 54 17	
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	04 78 48 61 01	
SAINT-GENIS- L'ARGENTIERE	04 74 70 04 83	
SAINTE-FOY- L'ARGENTIERE	04 74 70 03 95	

Commune de DUERNE	ANNAIRE DE CRISE ALIMENTATION -- EAU et NOURRITURE --	Dossier 4
		Annuaire 6/7

FOURNISSEURS POTENTIELS	LOCALISATION	Téléphone
CARREFOUR	Saint Symphorien sur Coise	04 78 44 48 45
INTERMARCHE	Souzy	04 74 26 24 24
COLRUYT STE FOY L ARGENTIERE	STE FOY L ARGENTIERE	04 78 40 73 45
EPICERIE	Duerne	04 78 48 52 74
BOULANGERIE	Duerne	06 99 42 52 74
GAEC	Voir liste détaillée dans dossier 3, chapitre1	

Activités	Raison Sociale Adresse	Responsable	Téléphone	Remarques
AGRICULTEURS	Ferme BAZIN	BAZIN Jean-Louis	06 51 39 51 61	
	GAEC du Puits	PONCET Frères	06 29 51 18 31	
	GAEC Vis à vis	VERNAY Philippe	06 72 56 00 25	
	GAEC PONCET	PONCET Jean-Marie	06 13 55 28 29	
	EARL du Menhir	BLANC Franck	06 58 64 28 29	
	GAEC des 2 Hélices	BARANGE Jérôme	06 78 89 57 99	
	GAEC du Petit- Pont	FERLAY Sylvain	06 63 60 09 84	
	Maraîchage	BONNARD François	06 28 38 30 35	
		GOUTAGNY Nicolas	06 61 80 34 01	
	GAEC Crêt des Fées	Famille RIVOLLIER	05 23 84 13 31	
	GAEC Charretier	Famille CHARRETIER	06 60 94 06 32	
	Maraîchage	FERLAY Sébastien	06 66 03 45 52	
		PUPIER Thierry	45 29 99 30	
	GAEC	Famille RIVOIRE	06 72 53 31 55	
		GRANGE Roger	06 24 83 11 24	
	Maraichage	THIZY Florian	06 47 93 13 21	
Maraichage Bio Le Jardin des Courtines	BARBIN Nicolas	06 82 75 47 82		
ENTREPRISES ARTISANS	Atelier RG menuiserie		06 18 44 13 77	
	Christophe RODIER piscines		04 78 48 60 68	
	ELJI		04 78 48 51 78	
	Métallerie Duernoise		04 78 19 12 47	
	LDS		04 78 19 19 49	
	BUISSON		04 78 48 67 76	
	CHEVRON		06 03 77 46 99	06 09 36 27 59
	VENET		04 78 48 61 68	
	BENIERE		04 78 48 62 59	
	Sarl RIVOLLIER Anthony		06 88 02 22 06	
	SBE electricité		06 26 64 52 70	
	SEON Didier		04 78 48 59 16	
	Stéphane ROLLET ébénisterie		06 79 98 65 86	
	JS métal		06 86 50 13 77	
HUGUET Jérémy		06 32 50 76 35		

ANNEXES

* * *

DOCUMENTS A UTILISER LE JOUR DE L'EVENEMENT

Arrêté municipal de réquisition

Fiches actions des Responsables communaux
Questionnaire à compléter le jour de l'évènement
Modèle de recensement des personnes accueillies
Modèle de recensement des personnes à mobilité réduite

* * *

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Lieu	Téléphone	Fax	Observations
MAIRIE salle du conseil	04 78 48 62 60	04 78 48 57 81	

mairie.duerne@cc-mdl.fr

* *



Commune de DUERNE

Le Maire de Duerne

- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, et notamment son article 28 ;

- Vu le code pénal, article R 642.1 :

Considérant¹

survenu ce jour à

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M
demeurant à

² d'avoir à se présenter sans délai à la Mairie de Duerne pour effectuer la mission qui lui sera confiée

²de mettre sans délai à la disposition du Maire le matériel suivant³ :

.....
.....
.....

²et de le mettre en place à⁴

.....
.....

Article 2 :

Le Commissaire de police ou le Chef de Brigade de gendarmerie² est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Duerne, le

Le Maire,

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Rayer la mention inutile

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires

⁴ Indiquer le lieu précis

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS MAIRE	Annexe
		fiche action 1/7

Maire : M. Benoit VERNAISON

**Adjoints : Mme Marie-Dominique CHEVRON
Mme Noémie VILLARD
Mme Marie-Thérèse FAYOLLE
M. Cédric FONT**

Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés. En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint

Il doit en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie ou de la Police, et avec l'officier des Sapeurs-Pompiers:

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale
- **4** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **5** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement
- **6** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle en annexe)
- **7** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une Société de Pompes Funèbres.
- **8** - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS COORDONATEUR DES ACTIONS COMMUNALES	Annexe
		fiches action 2/7

Titulaire : M. Benoit VERNAISON
Suppléant : Mme Marie-Dominique CHEVRON

Le Coordonnateur des Actions Communales, sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de la cellule pour le compte du Maire.

Il met en œuvre les décisions prises par le Maire et s'assure de leur exécution.

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Annexe
	FICHE ACTIONS SECRETARIATS	fiche action 3/7

Titulaire: Mme Aurélie PIOT
Suppléante: Mme Marianella VERAN

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- organise l'installation du PCC avec le Maire
- ouvre une main courante des évènements, informatisée ou manuscrite (pièce essentielle notamment en cas de contentieux) sous la forme : heure / évènement /action à mener / personne responsable.

Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique du PCC
- assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier ...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, ...)
- appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- tient à jour la main courante des évènements

Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	Annexe
	FICHE ACTIONS RESPONSABLE LOGISTIQUE	fiche action 4/7

Titulaires : M. Yves MAHY
Suppléante : Mme Marie-Dominique CHEVRON

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (cf. annuaire de crise)
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.) (cf. annuaire de crise)

Pendant la crise

- met à disposition les moyens nécessaires pour assurer la diffusion de l'alerte – voir chapitre « les principales actions à mener »
- met à disposition le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc.)
- active et met en œuvre le (s) centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement de la commune et envoie du personnel au (x) point (s) de ralliement.
- assiste le(s) responsable(s) des lieux publics et la Population (cf. fiche action)
- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission
- en cas d'évacuation dans une autre commune, il envoie un responsable dans le centre d'accueil et/ou d'hébergement concerné
- coordonne l'action des bénévoles « spontanés »

Fin de la crise

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS RESPONSABLE LIEUX PUBLICS (ERP) POPULATION	Annexe
		fiche action 5/7

Titulaire : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE
Suppléant :

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques »
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le coordonnateur des actions communales ou le maire directement
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable) en liaison avec le « responsable logistique »
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable) ainsi que la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées en liaison avec le « responsable logistique »
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique, hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)
- informe la population en liaison avec la personne « chargée des relations publiques »
- assure l'information des responsables d'établissements
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

REMPPLIT (ou fait remplir), POUR CHACUN, LA FICHE CORRESPONDANTE EN ANNEXE

Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS RESPONSABLE AGRICULTURE INDUSTRIE – ARTISANAT	Annexe
		fiche action 6/7

Titulaire : Mme Marie-Dominique CHEVRON
Suppléante :

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- alerte et informe les établissements répertoriés dans l'annuaire de crise ci-joint (rubrique « agriculture-industrie-artisanat)

Pendant la crise

- assure l'information des agriculteurs – artisans – entreprises industrielles situés sur le territoire de la commune
- recense :
 - ✓ les personnels présents sur le site
 - ✓ les personnels en mission à l'extérieur du site
 - ✓ pour les élevages : la nature et le nombre d'animaux, les contraintes d'exploitation
 - ✓ le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents

A L'AIDE DE LA FICHE JOINTE EN ANNEXE

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Coordonnateur des Actions Communales ou directement au Maire
- gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise

- informe les agriculteurs – artisans – entreprises industrielles contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS	Annexe
	RESPONSABLE RELATIONS PUBLIQUES	fiche action 7/7

Titulaire : Mme Noémie VILLARD
Suppléant :

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- participe à l'accueil du PCC

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- participe, en liaison avec le responsable « population », à l'information des administrés.

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE QUESTIONNAIRES à compléter le jour de l'évènement TOUS ETABLISSEMENTS (publics ou privés) CONCERNES PAR L'EVENEMENT ECOLES et ENFANTS	Annexe
		fiche questionnaire 1/2

DATE :	HEURE :
<p>1) Identification du lieu public ou privé (horaires d'ouverture à préciser)</p> <p>2) Domaine d'activité</p> <p>3) Prénom et nom de la personne contactée</p> <p>4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :</p> <p>5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?</p> <p>6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?</p> <p>7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?</p> <p>8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge.</p> <p>Activités, Entreprises</p> <p>9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?</p> <p>10) Y a-t-il des contraintes particulières liées au fonctionnement de l'activité (élevage, processus de fabrication ne pouvant être interrompu...)?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations. ● Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles,). 	

Commune de DUERNE	ANNUAIRE DE CRISE	Annexe
	RECENSEMENT DES POPULATIONS A RISQUES <i>à recenser le jour de la crise</i>	fiche questionnaire 2/2

- PERSONNES ISOLÉES
- PERSONNES HANDICAPÉES (Malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)
- PERSONNES DÉPOURVUES DE MOYENS DE LOCOMOTION
- PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MÉDICALES OU BÉNÉFICIAIRES DE SOINS RÉGULIERS

Listes à fournir aux médecins et infirmières

MEDECINS

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

INFIRMIERES et SAGE-FEMMES

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

AUTRES

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE à réaliser le jour de l'évènement RECENSEMENT DES PERSONNES PRISES EN CHARGE	Annexe
		recensement 1/1

Modèle à exploiter sur un cahier
Les cahiers sont préparés et disponibles

DATE HEURE	NOM PRÉNOM	ADRESSE	OBSERVATIONS		En cas de départ du centre, coordonnées où la personne peut être jointe
			SANTÉ	AUTRES	
					Adresse : Tél :
					Adresse : Tél :
					Adresse : Tél :
					Adresse : Tél :

Commune de DUERNE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE à réaliser le jour de l'évènement « MINUTES » SECRETARIATS	Annexe
		Minutes Evènement 1/1

Modèle à exploiter sur un cahier
Les cahiers sont préparés et disponibles

HEURE	ACTION / DECISION	RESULTAT / REPONSE
